
Divorce et séparation : vulnérabilité des liens familiaux et prestations des professionnel.les

LAURA BERNARDI, PROFESSEURE

GENTIANE SCHWARZER, CHARGÉE DE RECHERCHE

Contexte sociale dynamique

- Augmentation des ruptures et recompositions familiales
- Multiples configurations familiales et modes de garde variés
- L'évolution des rôles de genre et investissement dans la sphère professionnelle et privée

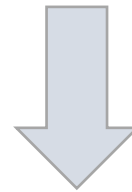
Défis pour les relations parentales

- Séparation parentale comme période d'adaptation pour parents et enfants
 - Risque de réduction des contacts avec l'autre parent (souvent le père)
 - Risque de surcharge pour le parent gardien (souvent la mère)
 - Nouvelles configurations et nouveaux liens peu visibles dans les politiques et dans les pratiques

Prémisse pour ce forum

- Risque de vulnérabilité des liens familiaux post-séparation

Enfant & parent-non gardien



Enfant et belle-famille

- Dans quelle mesure les professionnels entourant les familles considèrent ces relations comme importantes ?
- Quels sont les besoins des familles concernant ces liens familiaux ?

Étude exploratoire (canton de Vaud)



- Conduite et analyses des entretiens avec des professionnels et des parents (2022-2023)



- Atelier participatif avec les professionnels (25 avril 2023)
- **Forum public avec table ronde (8 mai 2023)**

Partenaires

Partenaires

- Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS)
- Direction des aides et assurances sociales (DIRAAS)
- Direction générale de l'enfance et de la jeunesse du canton de Vaud (DGEJ), Unité évaluation et missions spécifiques (UEMS)

- Ville de Lausanne, Bureau lausannois pour les familles (BLF)



Équipe



- Directrice de l'étude - Laura Bernardi, Professeure, Centre LIVES, Université de Lausanne, e-mail : laura.bernardi@unil.ch



- Chargée de l'étude - Gentiane Schwarzer, Chargée de recherche, Centre LIVES, Université de Lausanne, e-mail : gentiane.schwarzer@unil.ch



- Coordinateur - Pascal Maeder, Secrétaire général de la Plateforme de compétences et de ressources en innovation sociale, LIVES social innovation, e-mail : pascal.maeder@hes-so.ch

Programme... première partie

15.05 **Dre Gloria Repond** (HES-SO Valais / Wallis), Les enjeux au sein de la famille recomposée

15.45 **Dre Alessandra Duc Marwood** (CHUV / Les Boréales), De quoi parle-t-on quand on parle de lien parent-enfant dans les situations où emprise et/ou violence règnent?

16.25 *Petite Pause*

16.35 **Gentiane Schwarzer** (Université de Lausanne), Étude - Divorce et séparation: vulnérabilité des liens familiaux et prestations des professionnel.les: Compte-rendu des résultats des entretiens (parents, prestataires) et de l'atelier participatif réunissant les prestataires

17.15 Pause-café

Démarche

1. **Perspective des sciences sociales** – bien-être de l'enfant
contexte post-séparation
2. **Étude**

Les professionnels entourant l'enfant jouent un rôle important en **renforçant ou affaiblissant les ressources** de la famille.

Quels facteurs de protection et de risque du bien-être de l'enfant **renforcent-ils ?**

Question sous-jacente clé – les représentations

- *de la famille*
- *du bien et du bien-être de l'enfant*
- *de la maltraitance*

Perspectives des sciences sociales

Le bien-être de l'enfant (guide de l'intérêt supérieur)

- 5 composantes: psychologique, comportemental, cognitif, physique et relationnel

Trois facteurs clés du bien-être de l'enfant

1. les capacités parentales ¹
2. La relation entre l'enfant et ses parents ²
3. La relation entre les parents - la coparentalité ³

Importance des autres figures parentales ⁴

Hypothèses de l'étude

Les prestataires se focalisent principalement sur:

- **les liens entre l'enfant et le parent gardien** (généralement la mère), au détriment des liens entre l'enfant et le parent non gardien (généralement le père).
- **la famille « traditionnelle »** ; c'est-à-dire sur les relations entre les parents biologiques, négligeant ou ignorant les relations entre l'enfant et sa belle-famille et entre les membres de la belle-famille eux-mêmes

Ces pratiques tendent à être faiblement corroborées par les résultats de la recherche en sciences sociales.

Résultats de la recherche

2. Qualité de la relation enfant & parents

Consensus sur l'importance d'un lien de qualité entre l'enfant & ses deux parents:

- **Plusieurs figures d'attachement**
- Jeunes enfants: **séparations régulières et de courtes durées** des deux parents ¹

La qualité de la relation enfant & parent dépend de:

- **l'implication du parent dans la vie de l'enfant** (contexte, temps) ²
- **La qualité de la relation coparentale** ³ → impacter l'identité de l'enfant⁴

Pourtant la séparation et les décisions judiciaires tendent :

- **à impacter négativement le lien** entre l'enfant et le parent non-gardien (généralement le père)⁵
- **à minimiser le rôle** que le parent non-gardien pourrait jouer → retrait partiel ou complet pour certains d'entre eux ⁶

Résultats de la recherche

3. Qualité de la relation entre parents (biologiques et sociaux)

La coparentalité : parent-parent

- Une coparentalité positive **peut cohabiter avec des conflits parentaux occasionnels et limités** dans le temps¹
- **Elle évolue (+/-) selon les événements**

Les dynamiques de coparentalité - membres de la famille élargie

- **Structure familiale** (famille nucléaire vs recomposée) semble être un facteur ³ **< les relations avec et entre tous les membres de la famille** (élargie incluse) ⁴
- Avoir un **beau-parent / belle-famille** n'est **pas négativement associé au bien-être de l'enfant** ⁵

Résultats de la recherche

3. Qualité de la relation entre les parents – Conflits

Facteur temps

- Taux de familles confrontées à des **conflits importants** ↓ à 50 % dans la période qui suit le divorce à environ 25 % quelques années après ¹
- **Outils de réduction des conflits**

La recherche montre que:

- Les conflits entre parents ont des **effets négatifs** sur les enfants, **indépendamment du divorce ou de la séparation, et quel que soit le type de garde** ²

Facteurs à prendre en considération:

- **Types de conflits** (avec ou sans violence, violence symétrique ou asymétrique / (complémentaire)
- Fréquence, sévérité, l'exposition de l'enfant, l'évolution, la perception de l'enfant ³

Résultats de l'étude


Séparation parentale → 3 enjeux

Conflits parentaux →
Fragilisation des liens
enfant-parent (non
gardien)

Conflits parentaux sévères
→ Fragilisation voire
rupture des liens enfant-
parent (non gardien)

Résultats de l'étude

Séparation parentale → restructuration familiale



Fragilité des liens au
sein de la famille
recomposée

Précisions - types de conflits

Conflit parental: pas de violence chronique, permanente

Conflit parental sévère ou conflit avec violence

- physique, psychologique, économique, spirituelle, culturelle

- **symétrique ou «agression»**: Relation égalitaire : deux auteurs ou deux victimes. Escalade symétrique .
- **violence complémentaire ou «punition»**: Relation asymétrique - un agresseur et une victime. Elle s'exerce par l'emprise sur l'autre parent et l'enfant.

Les **violences complémentaires** sont **sous-évaluées** (peur des victimes, manque de détection)

L'emprise parentale et l'aliénation parentale en tant que le résultat de violences complémentaires, plutôt que relationnelles, sont souvent questionnées par les professionnels.

1. Fragilisation des liens entre l'enfant et le parent (non gardien) à la suite d'une séparation parentale

Institution 8 (institution privée, parentalité) : « *La fragilisation du lien entre l'enfant et un de ses parents découle souvent de la conflictualité. Elles sont souvent corrélées ou enchevêtrées.* »

Représentations des professionnelles

| Facteurs de risque | Facteurs de protection |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Primauté: intérêt de l'enfant ou intérêt de l'adulte (parents, professionnels) ? | |
| Parentalité genrée influence: <ul style="list-style-type: none">• les mesures de soutien à la parentalité• la définition de la garde et des relations personnelles. Argument: qualité > quantité des contacts | Parentalité non genrée: <ul style="list-style-type: none">• Deux voire plusieurs figures d'attachement |
| Qu'est-ce le bien de l'enfant ou encore son bien-être ? Certains critères – l'éducation, les soins, la santé sont valorisés au détriment d'autres: la qualité de la relation entre l'enfant et le parent non gardien | |
| La stabilité financière du parent gardien prime fortement sur la stabilité des relations entre l'enfant et le parent non gardien? Est-ce dans l'intérêt de l'enfant? | |

Indicateurs des risques de maltraitance (Alföldi, 2018) & outils disponibles

| Facteurs de risque | FP |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <ul style="list-style-type: none">● Risque d'un climat d'insécurité affective<ul style="list-style-type: none">○ l'accès aux relations avec les adultes significatifs est compromis par les conditions d'éducation○ l'enfant est exposé à l'ambiguïté affective et reçoit une écoute insuffisante à ses besoins○ l'enfant n'est pas complètement accepté en tant que personne et ses demandes ne sont que partiellement entendues● Risque de problème de développement :<ul style="list-style-type: none">○ L'enfant témoigne de l'ambivalence dans les sentiments exprimés envers son père, sa mère ou toute autre personne assurant son éducation (ex. conflit de loyauté) | |

Représentations de la maltraitance par les professionnels

Question : Est-ce qu'une fragilisation voire une rupture des contacts / liens entre l'enfant et le parent non gardien est perçue comme **un risque voire de la maltraitance envers l'enfant ?**

Représentations de la maltraitance par les professionnels

Institution 8 (institution privée, parentalité) : « (...) ***l'absence de possibilité de liens est une forme de mise en danger pour l'enfant. Pour moi, ça fait mise en danger parce qu'au fond, ça coupe l'enfant d'une partie de son histoire sur lequel il va pouvoir s'appuyer pour grandir. »*** »

Causes de la fragilisation des contacts / liens

| Cas de figure | Les causes sont-elles suffisamment investiguées? |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Parent non gardien ne respecte pas le droit de visite</p> | <ul style="list-style-type: none">• Désintérêt ?• Conflit parental ?• Difficulté à se sentir «parent» (cf. droit à l'information etc.) ? |
| <p>Parent gardien a des doutes sur les compétences parentales de l'autre parent → droit de visite</p> | <ul style="list-style-type: none">• Sont-elles fondées?• Quelles mesures sont alors possibles en respectant les principes de subsidiarité et de complémentarité? |
| <p>Suspensions de maltraitance du parent non gardien par les professionnels et/ou parent gardien</p> | |
| <p>Parent gardien émet des allégations de maltraitance non fondées (cf. situation à hauts conflits)</p> | <ul style="list-style-type: none">• Blessures liées à la séparation ?• Blessures personnelles? |

Quelles sont les mesures préventives et répressives existantes lors d'un non respect du droit de visite?

Institution 10 (tribunal) : « **Alors c'est très compliqué si on n'a pas d'adhésion.** *S'il y a un des parents qui va tout faire pour mettre en échec le droit de visite, ça va être très compliqué. (...).* **Un des critères pour attribuer la garde à un des parents, c'est la capacité de favoriser le lien avec l'autre parent.** *Au bout d'un moment, s'il y a un parent qui bloque complètement le contact avec l'autre parent, on va se poser un peu des questions sur sa capacité parentale ».*

Manque de garde-fous efficaces lors d'un droit de visite irrégulier/non respecté (par le parent gardien ou non gardien)

| Facteurs de risque | FP |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <p>Manque d'outils:</p> <ul style="list-style-type: none">• Corrélation avec un respect non systématique du droit à l'information du parent non gardien (art. 275 a CC)• Amende pécuniaire non pratiquée (art. 292 CP) – insoumission à un ordre juridique• Pas nécessairement de mesures de protection (graduelles) (art. 307ss CC).• Modes alternatifs de résolutions des conflits peu/pas assez répondus: médiation (application tardive), droit collaboratif | |

Conséquences →

- **Augmentation du conflit parental**
- **Retrait partiel ou total du parent non gardien**
- **Intervention tardive de la DGEJ**

Mesures possibles

- Inscrire ces modalités dans une **convention de séparation lors de la vie commune ?**
- Séances de **sensibilisation et de responsabilisation des parents**
- **Mesures de soutien aux compétences parentales** (parent non gardien)
- Travail de coparentalité:
 - **Exhorter**
 - **Parentalité parallèle**
 - **Réseau familial et social**
- Soutien à l'organisation du droit de visite **sans** mandat judiciaire
- Modèle du **Consensus Parental** (l'Est vaudois, Valais)
- **Tribunal de la famille**

2. Conflits parentaux sévères après la séparation : Fragilisation, rupture des liens entre l'enfant et le parent (non gardien)

« Ces séparations se caractérisent par la **violence** et la **chronicité** des conflits qui opposent les parents, et par un **récit de la réalité diamétralement opposé**, qui mettent les enfants dans un **conflit de loyauté** dont la sévérité peut aller jusqu'à une **rupture de lien** avec l'un.e d'eux/elles ou jusqu'au **développement de psychopathologies**. » (Duc Marwood, A. et Regamey, V., 2020)

Indicateurs de la maltraitance

(Alföldi, 2018)

| Facteurs de risque | FP |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <ul style="list-style-type: none">• Risque d'un climat d'insécurité affective• Risque de problème de développement <p>Maltraitance:</p> <ul style="list-style-type: none">• L'accès aux relations avec les adultes significatifs est empêché par les conditions d'éducation ; l'enfant subit un rejet massif de sa personne et ses demandes sont ignorées <p>→ Agression psychique</p> <ul style="list-style-type: none">• L'enfant ne manifeste aucun attachement envers son père, sa mère ou toute autre personne assurant son éducation <p>→ Trouble du développement</p> | |

Représentations de la maltraitance par les professionnels

Céline: (1 enfant garde exclusive chez le père, coupure de liens;
1 enfant – garde alternée, fragilité des liens)

*« On n'a pas pris au sérieux la gravité de la situation parce que leur catalogue à eux (les professionnels), c'était toujours: est-ce qu'ils sont **bons à l'école** ? Ils sont excellents à l'école. Est-ce qu'ils **dorment bien** ? Est-ce qu'ils **mangent bien** ? Est-ce qu'ils ont des **soucis de santé** ? Mais ça ne veut pas dire qu'ils vont **bien.** »*

Représentations de la maltraitance par les professionnels

Institution 10 (tribunal) : « *Dans la pratique, finalement, j'ai peu de cas où on est vraiment coincé à ce niveau-là. Ou alors dans les quelques cas où un parent bloque le droit de visite, effectivement, c'est dramatique, mais **quantitativement c'est très rare.** »*

Difficulté de détection & de prise en charge des situations à hauts conflits

Institution 2 (institution parapublique, parentalité): « *Bien souvent ces situations (de conflits parentaux sévères) **passent d'un service à l'autre, ça fait une espèce de tourisme et les gens se les renvoient comme des balles de pingpong. Et pendant ce temps-là, le temps passe et le temps de l'enfance, ce n'est pas le temps de l'adulte. Et ça ne va pas du tout.** »*

Hauts conflits parentaux violence asymétrique - Emprise parentale

- Grande souffrance, vide intérieur de l'auteur
- Besoin de contrôler ce qui est extérieur à lui (la famille, l'entourage) dans le but de réparer une blessure intérieure
- Comme cela ne fonctionne pas, la violence augmente, l'emprise augmente
- Peu de prise en charge thérapeutique de l'auteur, car il ne reconnaît pas qu'il s'agit de "sa" souffrance
- Emprise → parent puis l'enfant (enfant messenger)

Emprise parentale → Impact sur le droit de visite

Interviewer: « *Est-ce que vous constatez que ces situations d'emprise parentale **ont une répercussion sur le droit de visite?** »*

Les Boréales: « *Très clairement* ».

Interviewer: « *Il y aura-t-il donc une tendance **à ce que le lien soit fragilisé** entre l'enfant et l'autre parent, voire rompu ?* »

Les Boréales: « ***Voire rompu.** Et c'est là où je parlais **d'aliénation parentale**, là où on arrive à l'autre degré.* »

Aliénation parentale (asymétrique)

La définition la plus courante du syndrome d'aliénation parentale est celle de Gardner (2002):

- survient presque exclusivement dans le **contexte de conflits liés à la garde des enfants**
- **endoctrinements d'un parent** programmeur (lavage de cerveau) et
- des **contributions de l'enfant** lui-même au dénigrement du parent cible

D'après Duc Marwood et Regamey (2020), **le syndrome d'aliénation parentale**, tel que défini par Gardner, **est une maltraitance psychologique.**

Quelques indicateurs

Auteur - tentative d'instrumentalisation des professionnels et de l'entourage par le biais de l'enfant

Céline (Situation de fragilité des liens avec un de ses enfants et de rupture de liens avec l'autre) : *« Et comme toujours dans ces situations, **quand c'est plus en sa faveur (le père), il a fait en sorte que les enfants ne voulaient plus y aller, en disant que le pédopsychiatre était mauvais, qu'il ne faut plus lui faire confiance et du coup, il ne peut plus les suivre parce qu'il n'y a plus leur confiance. C'est un système qui fonctionne bien... »***

Quelques indicateurs - Impuissance du parent victime et des professionnels

Esther (coupure de lien avec un enfant et fragilité des liens avec l'autre): « ***Je me sens seule, c'est l'impuissance, je suis spectatrice de tout (...). j'ai vu un grand nombre de thérapeutes et d'aides, mais tout le monde a abandonné le bateau... et c'est tous des gens super compétents. Et tous ces gens, ils voient que c'est de l'aliénation parentale. »*** »

Allégations (graduelles) de maltraitance d'un parent envers l'autre parent concernant leur enfant

*Les Boréales : « Je dirais que c'est le **grand paradoxe** des situations qu'on voit. **C'est lorsque, en effet, les accusations sont fausses sur un parent qui est aliéné, il y a très souvent de longues ruptures, alors qu'à l'inverse, quand ce sont des allégations qui finalement pourraient être vraies, et qui concernent le parent aliénant, le parent aliénant arrive suffisamment à mobiliser le système pour avoir assez peu de ruptures de contact avec les enfants. »***

Diffamation, calomnie – mesures peu dissuasives et non réparatrices

| Facteurs de risque | FP |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Amende pécuniaire (légère) en cas de diffamation | |
| Difficulté de prouver la calomnie | |
| Procédure de plainte de la victime possible seulement lorsque le parent accusé a été acquitté | |
| Plaintes ne sont poursuivies que sur plainte du lésé et sont donc à ses frais | |
| Auteur: Pas de mesures thérapeutiques | |
| Victime : pas de mesures réparatrices, conséquences ineffaçables d'une fausse accusation (les doutes des professionnels tendent à perdurer) | |

Difficulté de détection & de prise en charge des situations à hauts conflits

| Facteurs de risque | FP |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Les situations de violence ne sont pas toujours détectées par les professionnels | |
| Tendance à croire que les violences au sein des familles sont seulement symétriques (deux auteurs) et non complémentaires (un auteur et une ou des victime.s) | |
| Manque de séances de sensibilisation | |
| Manque d'outils de détection standardisés | |
| Tendance à croire l'auteur de violence | |

Difficulté de détection & de prise en charge des situations à hauts conflits

| Facteurs de risque | FP |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Réticence des professionnels à signaler les situations à hauts conflits parentaux | |
| Politique de prévention – zéro risque - des professionnels. Attitude proactive et risque de prendre de mesures disproportionnées. Rotation | |
| Manque des garde-fous concernant les décisions de la DGEJ | |
| Manque de prestations spécialisées et liste d'attente importante | |
| Impuissance des professionnels | |
| Absence d'une plateforme d'orientation et de suivi de ces situations – En attente, projet Consensus Parental? | |

Outils d'intervention lors de violence asymétrique

| Facteurs de risque | Facteurs de protection |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Médiation | Travail thérapeutique exhorter si nécessaire Prérequis: <ul style="list-style-type: none"> • Mesures de protection • Auteur: reconnaissance de la violence, de la responsabilité, de l'impact sur l'enfant et souhait d'améliorer la situation |
| Travail de coparentalité | Travail de parentalité parallèle |
| Expertise familiale: lenteur de la procédure, coûts très élevé à la charge des parents, conclusions peu ferme | |
| Autorité parentale conjointe Garde alternée | Autorité parentale exclusive (parent victime) Garde exclusive (parent victime) |
| | Placement temporaire de l'enfant (déprogrammation) |
| | Transfert de garde au parent victime (si conditions requises) |

Fragilité des liens familiaux au sein de la famille recomposée

Groupe de discussion 3

Parent social : nouveau partenaire ou conjoint du parent, lequel accomplit des tâches de soins et d'éducation pour l'enfant.

Famille recomposée : tous types de configurations familiales impliquant la présence d'un enfant d'une précédente union.

Conception de la famille et de la parentalité

Institution 3 (institution privée, médiation) : « *Alors c'est vrai que le beau-parent, et d'ailleurs la belle-famille, parce que qui dit beau-parent veut dire nouveaux grands-parents, **alors qu'ils ne sont pas vraiment grands-parents**, mais enfin ils vont quand même manger le dimanche à 12 h, ils passent peut-être deux jours de ski ensemble, **il y a quand même des contacts.** »*

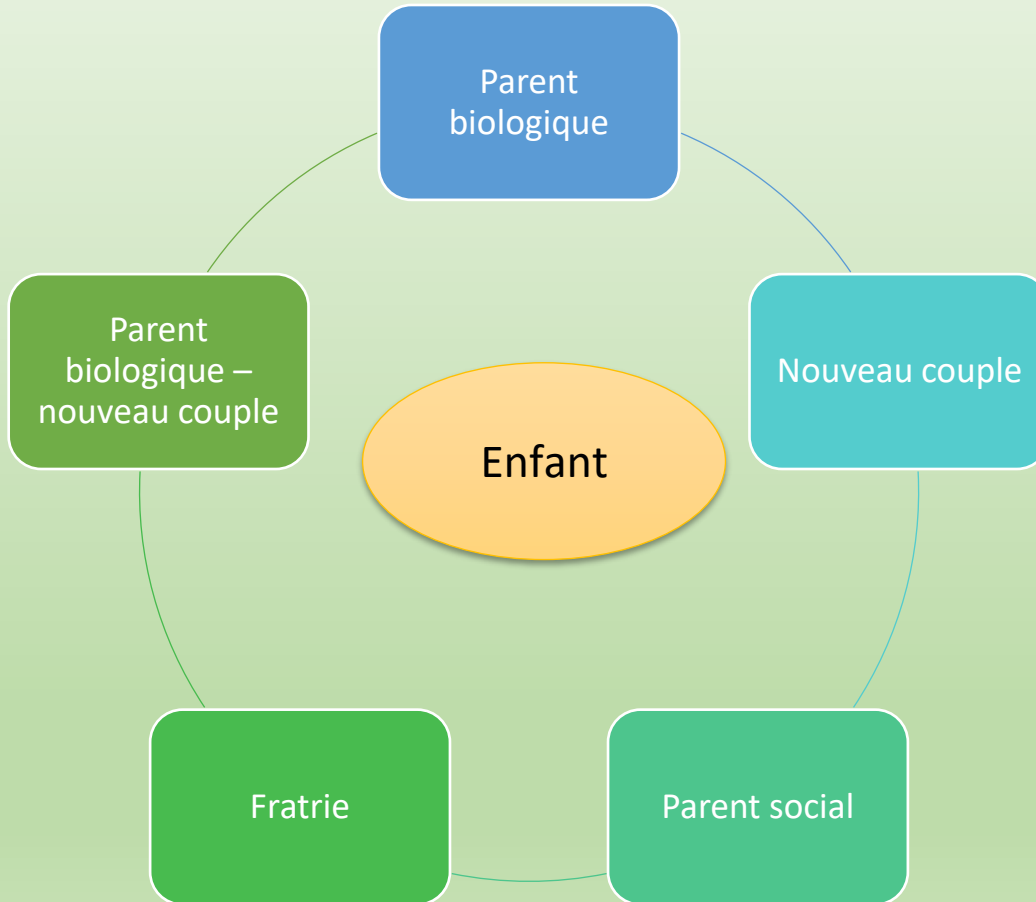
Paradoxe: Dispositions juridiques & attentes de la société et conséquences sur l'enfant

| Facteurs de risque | Facteurs de protection |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| <p>Beau-parent (marié): Peu de droits mais devoirs d'assistance du conjoint</p> <p>Parent social (pas marié): pas de droit</p> <p>... mais des attentes de la famille dans le fonctionnement du quotidien</p> | |
| <p>Redéfinition du calendrier de visite ou de la garde (nouveau partenaire, arrivé demi-frère/sœur, déménagement)</p> | |
| <p>Beau-parent: droit aux relations personnelles dans des circonstances exceptionnelles → Rupture des liens</p> | |
| <p>Dans la pratique : valorisation selon le magistrat des liens entre l'enfant et sa belle-famille. Ex: inclusion de l'enfant « de cœur » du parent dans le droit de visite</p> | |

Prestations

| Facteurs de risque | Facteurs de protection |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Manque drastiquement de prestations spécifiques | |
| Faible inclusion du parent social dans les prestations entourant la séparation parentale (coparentalité, thérapie) | |
| Faible consultation du parent social par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse | |
| Cloisonnement des foyers familiaux (foyer de la première et de la deuxième union) par les professionnels | |

Relations au sein de la famille recomposée



Quelques pistes d'action

Comment mieux accompagner ces liens familiaux fragiles et peu considérés par les professionnels?

Comment remédier à la saturation du système?

Quelques pistes d'action

Reconnaissance:

- **Fragilisation/ rupture des liens = Risque ou de la maltraitance**
- **Conflits parentaux avec violence**, de type asymétrique (auteur, victime), sont sous-estimés
- **Violence est graduelle** → fausses allégations d'un parents envers l'autre

Clarification termes & situations

- Termes (parent social, beau-parent, beau-fils) et des situations (avec ou sans violence, types de violence)

Renforcer les mesures préventives

- **sensibilisation** des parents des conséquences d'une séparation conflictuelle
- relatives au respect **du droit de visite**
- de soutien aux **compétences parentales du parent non gardien**
- Et l'accès aux **modes alternatifs de résolutions des conflits**

Quelques pistes d'action

Augmenter **l'offre de formations des professionnels et les outils** pour mieux répondre aux enjeux identifiés (type de conflit, besoins des familles recomposées)

Mise en place **de garde-fous contre les fausses allégations** d'un parent envers l'autre et renforcer la **justice réparatrice**

Renforcer le **travail en réseau**

Conclusion

Les risques de fragilisation et de rupture des liens familiaux, à la suite d'une séparation parentale, est un enjeu de **santé publique** et doit devenir un objet prioritaire de la **politique publique**.

Limites de l'étude

- Étude exploratoire
- Parents intéressés sont dans une situation conflictuelle pour la plupart
- Possible d'interviewer un parent seulement
- Perception de l'enfant non récoltée (pas adéquate dans les situations à hauts conflits)

Programme (suite)

17.30 **Table ronde** « Divorce et séparation : Comment peut-on mieux protéger les liens familiaux ? »

Modération : **Joëlle Rebetez** (journaliste)

Invité.es :

- **Carine Carvalho Arruda** (députée Grand Conseil / Université de Lausanne)
- **Dre Alessandra Duc Marwood** (CHUV / Les Boréales)
- **Dre Gloria Repond** (HES-SO Valais / Wallis)
- **Frédéric Vuissoz** (Direction générale de l'enfance et de la jeunesse, Vaud)

19.00 *Apéro-dinatoire*

Merci beaucoup de votre attention!



Bibliographie

- Ahrons, C. R. (2007). Family ties after divorce: Long-term implications for children. *Family Process*, 46, 53–65.
- Alföldi, F., (2018). Appréciation des faits – Dépistage et évaluation de l’enfant en danger dans sa survie ou son développement. ge.ch. <https://www.ge.ch/document/appreciation-faits-enfant-danger-son-developpement>
- Amato, P. (2003). Reconciling divergent perspectives: Judith Wallerstein, quantitative family research, and children of divorce. *Family Relations*, 52, 332-339.
- Cashmore, J., Parkinson, P., & Taylor, A. (2008). Overnight stays and children's relationships with resident and nonresident parents after divorce. *Journal of Family Issues*, 29, 707-733.
- Code civil suisse du 10 décembre 1907 (État le 1er juillet 2013) ; RS 210. Récupéré le 04.06.2019 de <http://www.admin.ch/ch/f/rs/210/a307.html>
- Convention relative aux droits de l’enfant du 20 novembre 1989 (État le septembre 1990) ; Récupéré le 02.03.2021 de <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.asp>
- Cummings, E. M., Goeke-morey, M. C., & Papp, L. M. (2003). Children's responses to everyday marital conflict tactics in the home. *Child development*, 74(6), 1918-1929.
- Darwiche, J., Eira Nunes C., El Ghaziri N., Imesch C., & Bessero S., (2021). Coparenting interventions and shared physical custody: Insights and challenges. In: Bernardi, L., & Mortelmans, D. (2021). *Shared Physical Custody. Interdisciplinary insights in child custody arrangements.* (p.253-284). Springer Nature Switzerland.
- Duc Marwood, A. & Regamey, V. (2020). Violences et traumatismes intrafamiliaux. Comment cheminer entre rigueur et créativité. *Érès*. <https://www.cairn.info/violences-et-traumatismes-intrafamiliaux--9782749267432.htm>

Bibliographie

- Duc Marwood, A., Luy, H., Mosig, M., & Regamey, V. (2020) Violence, violences...In A. D. M. & V. R. (Éds), Violences et traumatismes intrafamiliaux. Comment cheminer entre rigueur et créativité. (pp. 39-63). Érès. <https://www.cairn.info/violences-et-traumatismes-intrafamiliaux--9782749267432.html>
- Emery, R. E., Laumann-Billings, L., Waldron, M. C., Sbarra, D. A., & Dillon, P. (2001). Child custody mediation and litigation: Custody, contact, and coparenting 12 years after initial dispute
- Fabricius, W. V., Braver, S. L., Diaz, P., & Velez, C. E. (2010). Custody and parenting time: Links to family relationships and well-being after divorce. In M. E. Lamb (Ed.), *The role of the father in child development* (pp. 201-240). Hoboken, NJ, US: John Wiley & Sons Inc.
- Fischer, T. F., De Graaf, P. M., & Kalmijn, M. (2005). Friendly and antagonistic contact between former spouses after divorce: Patterns and determinants. *Journal of Family Issues*, 26, 1131–1163.
- Gardner, R. A. (2002) Denial of the Parental Alienation Syndrome Also Harms Women, *American Journal of Family Therapy*, 30:3, 191-202.
- Goeke-Morey, M. C., Cummings, E. M., Harold, G. T., & Shelton, K. H. (2003). Categories and continua of destructive and constructive marital conflict tactics from the perspective of US and Welsh children. *Journal of family psychology*, 17(3), 327.
- Hetherington, M., & Kelly, J. (2002). *For better or worse: Divorce reconsidered*. New York, NY: Norton.
- Lamb, M. E. (2012): Mothers, Fathers, Families, and Circumstances: Factors Affecting Children's Adjustment, *Applied Developmental Science*, 16:2, 98-111.
- Lamb, M. E., & Kelly, J. B. (2001). Using the empirical literature to guide the development of parenting plans for young children: A rejoinder to Solomon and Biringen. *Family Court Review*, 39(4), 365–371.
- Lamela, D., & Figueiredo, B. (2016). Coparenting after marital dissolution and children's mental health: a systematic review. *Jornal de pediatria*, 92(4), 331-342.

Bibliographie

- McHale, J. P., & Irace, K. (2011). Coparenting in diverse family systems. In J. P. McHale & K. M. Lindahl (Eds.), *Coparenting: A conceptual and clinical examination of family systems* (pp. 15-37). Washington, DC: American Psychological Association.
- Mahrer, N., E., O'Hara K., L., Sandler, I., N., & Wolchik, S., A. (2018). Does Shared Parenting Help or Hurt Children in High-Conflict Divorced Families? *Journal of Divorce & Remarriage*, 59:4, 324-347.
- Napp-Peters, A. (2005). Multi-parent families as “normal” families—segregation and parent-child-alienation after separation and divorce. *Praxis der Kinderpsychologie und Kinderpsychiatrie*, 54, 792–801.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2020). *Actualités OFS Démos 01/2020*.
- Sandler, I., Wolchik, S., Winslow, E. B., Mahrer, N. E., Moran, J. A., & Weinstock, D. (2012). Quality of maternal and paternal parenting following separation and divorce. In K. Kuehnle & L. Drozd (Eds.), *Parenting plan evaluations: Applied research for the family court* (pp. 85–122). Oxford University Press.
- Struffolino, E., Bernardi, L. & Larenza, O. 2020. Lone Mothers' Employment Trajectories: A Longitudinal Mixed-method Study. *Comparative Population Studies*. 45, (Sep. 2020)
- Vowels, L. M. Comolli, C., Bernardi, L., Chacon Mendoza, D., Darwiche, J. (2022, soumise). Systematic review of post-separation living arrangements and children's outcomes
- Vrolijk, P., & Keizer, R., (2021). Children's living arrangements after divorce and the quality of the father-child relationships; father involvement as an important underlying mechanism. In: Bernardi, L., & Mortelmans, D. (2021). *Shared Physical Custody. Interdisciplinary insights in child custody arrangements*. (p.37-50). Springer Nature Switzerland.
- Warshak, R. A. (2000). Blanket restrictions: Overnight contact between parents and young children. *Family & Conciliation Courts Review*, 38(4), 422–445.